



Quel avenir pour l'Union européenne?

LE GROUPE SOCIALISTE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Quel avenir pour l'Union européenne?

LE GROUPE SOCIALISTE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE



QUEL AVENIR POUR L'UNION EUROPÉENNE? *Le groupe socialiste dialogue avec la société civile*

Comment garantir et consolider un modèle social européen fondé sur le développement durable et des services publics de qualité?

Comment renforcer la citoyenneté européenne, et bâtir au sein de l'Union un espace de sécurité qui préserve les droits et libertés individuels de ses citoyens?

Comment assurer une meilleure gouvernance économique et sociale dans l'Union européenne?

Comment permettre à l'Union de renforcer son rôle dans le monde et de contribuer à l'établissement d'un ordre international plus équilibré, plus juste, plus pacifique?

Comment rendre les institutions européennes plus démocratiques, efficaces et transparentes?

Telles sont quelques-unes des grandes questions traitées par la Convention sur l'avenir de l'Europe. Cette enceinte, composée de représentants du Parlement européen, des parlements nationaux des Etats membres, des gouvernements européens et de la Commission européenne, a été chargée d'élaborer et de présenter un projet de constitution européenne d'ici fin juin 2003. Une Conférence Intergouvernementale aura alors pour mission de finaliser cette constitution qui doit permettre à l'Union de mieux faire face à ses nombreux défis au cours des années à venir, et notamment à son prochain élargissement à 10 nouveaux Etats.

Les débats de la Convention concernent tous les européens. Il est dès lors essentiel que les citoyens de l'Union y soient réellement impliqués et que leurs points de vue soient entendus et pris en compte par les membres de la Convention. C'est pourquoi le groupe socialiste du Parlement Européen a décidé d'organiser un dialogue régulier avec la société civile, à travers une série de rencontres ouvertes réunissant membres de la Convention, responsables politiques et représentants des syndicats, d'ONG et de diverses associations (entre autres à caractère social ou de défense des droits de la personne, mouvements européens, étudiants).



Le but de ces rencontres était avant tout d'engager un débat large et ouvert, et d'en dégager des conclusions communes destinées à stimuler et orienter les travaux de la Convention.

Cinq rencontres ont été organisées entre juin 2002 et mai 2003. Très bien accueillies par les participants, elles ont réuni jusqu'à 100 représentants de la société civile et se sont déroulées dans une ambiance très positive.

Cette brochure vous présentera les discussions et les principales conclusions, notre contribution à la Convention ainsi que les priorités que nous avons exposées dans notre document "Réussir la Convention sur l'avenir de l'Europe: nos propositions essentielles".

Pervenche BERÈS

Vice-présidente du Groupe PSE,

responsable des relations du groupe socialiste avec la société civile

Membre de la Convention européenne



Notre contribution à la Convention: renforcer l'Europe sociale et développer le rôle de la société civile

La délégation du groupe PSE à la Convention s'est battu pour renforcer la dimension sociale de l'Union, son caractère démocratique et son ouverture ainsi que l'implication de la société civile et des partenaires sociaux. Nous avons contribué à des améliorations substantielles de la constitution.

Nous avons renforcé le modèle social européen

C'est à notre initiative qu'a été créé le groupe de travail sur l'Europe sociale, lequel a permis de placer les questions sociales au centre du débat et d'aboutir à des conclusions positives.

- Nous avons obtenu l'intégration de la Charte des droits fondamentaux, y compris son corpus de droits sociaux.
- parmi les valeurs de l'Union (article 2) nous avons obtenu l'ajout de l'égalité, la solidarité et la non-discrimination.
- parmi les objectifs de l'Union (article 3), nous avons obtenu la promotion d'une économie sociale de marché, l'objectif du plein emploi, le progrès social, l'amélioration de l'environnement, la lutte contre l'exclusion sociale, la promotion de la justice et la protection sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes, et la solidarité entre les générations; nous avons également fait ajouter aux objectifs de sa politique étrangère le développement durable, la solidarité, le commerce équitable, la protection des droits fondamentaux et ceux des enfants et le respect du droit international;
- Nous avons fait inscrire la politique sociale, la cohésion économique, sociale et territoriale et l'environnement parmi les compétences partagées entre l'Union et les Etats membres (article 13);
- Nous avons obtenu une compétence de l'Union pour assurer la coordination des politiques économiques des Etats membres, mais aussi celle de leur politique de l'emploi et de leur politique sociale (article 14).

Nous avons renforcé le rôle de la société civile

- Nous avons défini la double légitimité de l'Union comme celle des citoyens et des Etats (article premier).
- Nous avons ancré le principe de la démocratie participative (2 mots supprimés) dans la Constitution (article 46), laquelle prévoit que la Commission "procède à des larges consultations" de la société civile et des associations représentatives en vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union.
- Nous avons introduit une base légale pour le rôle des partenaires sociaux et le dialogue social (article 47);

Nos objectifs pour demain

Notre combat, au Parlement européen et dans les futures conventions, sera guidé par les objectifs suivants:

- créer une base légale permettant une action régulatrice et créatrice de l'Union en matière de services d'intérêt général;
- introduire une clause horizontale sur les valeurs sociales qui s'impose à toutes les politiques de l'Union.
- améliorer la gouvernance économique et sociale en renforçant le rôle de la Commission et du Parlement européen;
- reconnaître la compétence de l'Union pour fixer des standards sociaux minimums en vue d'une harmonisation sociale par le haut.
- permettre l'harmonisation fiscale par une procédure assouplie ;
- ouvrir les compétences de l'Union en matière de grève, de rémunérations et de droit d'association;
- mettre la zone euro au service de la croissance et l'emploi;
- Constitutionnaliser la méthode ouverte de coordination.



"L'Union Européenne: quel avenir?" (3 juin 2002)

- La **gouvernance économique et sociale pour un développement durable**
- **Démocratie et participation dans le processus de décision**

Après un aperçu général des orientations du groupe socialiste sur les grands sujets en discussion à la Convention donné par Klaus Hänsch, membre du Présidium de la Convention et Président de la délégation socialiste du Parlement Européen à la Convention, la réunion a été consacrée à deux grands sujets: "**La gouvernance économique et sociale pour un développement durable**" et "**Démocratie et participation dans le processus de décision**".

La discussion entre membres socialistes de la Convention – Anne Van Lancker, Carlos Carnero, Pervenche Berès – et environ 70 représentants d'associations et de syndicats a porté sur des questions telles que la mise en place d'une gouvernance économique et sociale, l'ancrage de la politique sociale dans la constitution, le renforcement du rôle des partenaires sociaux et le renforcement du contrôle démocratique par le Parlement Européen.

Quelles en ont été les conclusions communes?

Pour la majorité des participants, la Convention devra notamment:

C'est à notre initiative qu'a été créé le groupe de travail sur l'Europe sociale, lequel a permis de placer les questions sociales au centre du débat et d'aboutir à des conclusions positives.

- Redéfinir les objectifs de l'Union, afin d'y accorder une plus grande place à sa dimension sociale;
- Défendre un modèle social européen pour le porter à l'extérieur;
- Intégrer la Charte des droits fondamentaux dans la constitution, sans rouvrir le débat sur son contenu actuel;
- Porter une attention particulière aux services publics et à la non-discrimination entre résidents et non-résidents;
- Améliorer la méthode ouverte de coordination;
- Développer une politique européenne d'éducation et de formation;
- Développer le concept de subsidiarité positive, c'est à dire examiner au cas par cas quel est le domaine le plus approprié pour mener tel ou tel type d'action: il peut donc aussi s'agir de transférer de nouvelles compétences vers le niveau européen.

"L'Union européenne: Un espace de liberté, de sécurité et de justice?" (30 septembre 2002)

Cette rencontre a été plus particulièrement consacrée à deux sujets: "La promotion de la justice et des droits de la personne au sein de l'espace judiciaire européen" et "L'incorporation de la Charte des droits fondamentaux dans la future constitution européenne".

Luis Marinho, membre de la délégation socialiste à la Convention, a introduit le premier sujet en rappelant l'évolution des politiques de justice et d'affaires intérieures du Traité d'Amsterdam jusqu'à aujourd'hui. Il a mis l'accent, entre autres, sur la nécessité d'éliminer la structure actuelle des piliers de l'Union européenne et d'un renforcement de la méthode communautaire dans ce domaine.

Pervenche Berès, Vice-présidente du groupe PSE, responsable des relations du groupe socialiste avec la société civile, a, de son côté, plaidé avec force pour l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans la future constitution de l'Union. Le préambule de la Charte devrait en outre devenir celui de la constitution. Elle a par ailleurs estimé qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre l'intégration de la Charte dans la constitution et l'adhésion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme. Il faut mener les deux combats pour renforcer la protection des citoyens.

Suite à un vaste débat entre représentants du monde associatif, des syndicats et de membres du groupe socialiste, la grande majorité des participants s'est prononcée pour:

- L'intégration de la Charte dans la constitution et l'assurance de son caractère contraignant;
- Le renforcement de la citoyenneté européenne d'aujourd'hui et de demain, et la nécessité pour la Convention de traiter spécifiquement de ce point;
- L'établissement d'un espace de sécurité en Europe sans remettre en cause les droits et les libertés individuels;
- L'amélioration de la politique d'information et de communication avec les citoyens;
- La nécessité de revoir les objectifs et les missions de l'Union, en faveur notamment d'une Europe plus sociale.



"Développement durable et services publics: des objectifs socialistes pour la constitution européenne" (25 novembre 2002)

"Comment mettre le développement durable au cœur du modèle social européen?"

Tel était le premier sujet abordé par les représentants de nombreuses organisations présentes à ce troisième dialogue avec la société civile.

Introduit par Guido Sacconi, membre du Parlement Européen et Josep Borrell, représentant du Parlement espagnol à la Convention européenne, le débat a permis de dégager les conclusions suivantes:

Quelles en ont été les conclusions communes?

- Le développement durable doit être inclus dans la constitution comme l'un des objectifs fondamentaux de l'Union européenne;
- Une plus large application du vote à la majorité qualifiée et l'introduction d'une taxe écologique contribueraient à atteindre l'objectif du développement durable;
- Certains ont plaidé pour l'extension de l'application de la méthode ouverte de coordination afin de promouvoir le développement durable. Il faut toutefois assurer qu'elle soit utilisée à titre complémentaire et qu'elle ne remplace pas la méthode communautaire.

"La place des services publics dans la future constitution européenne"

Cette deuxième table-ronde était animée par Proinsias de Rossa, Président du groupe de travail "Services d'intérêt général" du Groupe PSE et représentant du parlement irlandais à la Convention, Anne Van Lancker, membre du Parlement Européen et membre de la Convention, et Gilles Savary, membre de la commission transports/énergie du Parlement Européen.

La discussion entre les participants a fait apparaître le souhait largement partagé par les participants que la future constitution préserve et renforce les services publics en améliorant les dispositions des Traités existants. Pour cela, il faudrait notamment:

- Introduire la notion de services publics européens;
- Amender l'article 86 de l'actuel Traité CE afin de permettre aux autorités publiques d'offrir leurs propres services sans but lucratif sans être entravées par les règles de concurrence;
- Autoriser des aides gouvernementales à caractère social.

Il faudrait aussi élaborer une directive-cadre sur les services publics afin de garantir que les objectifs définis par la constitution européenne puissent être atteints.

"L'Europe dans le monde" (7 janvier 2003)

Cette quatrième rencontre du groupe PSE avec la société civile était centrée sur: "La présence de l'Union dans le monde" et "Promouvoir le développement et la solidarité".

"La présence de l'Union dans le monde"

Un débat très animé s'est engagé entre Pascal Lamy, Commissaire européen au commerce, Pervenche Berès, Erika Mann, membre de la commission "Industrie, commerce extérieur, recherche et énergie" du Parlement Européen et les représentants de nombreuses associations, actives notamment dans le domaine des droits de l'homme et de la coopération au développement.

Parmi les réflexions que l'on peut retenir de cette discussion:

- Les Etats européens ne disposent plus aujourd'hui d'une réelle souveraineté en matière de politique extérieure;
- Si l'on veut une politique extérieure de l'Union véritablement efficace et légitime, alors la méthode communautaire s'impose, y compris pour la politique étrangère et de sécurité commune;
- L'Union devrait tout d'abord s'efforcer d'adopter une approche commune pour les questions économiques et financières internationales avant de définir une véritable politique de sécurité;
- La Convention devra renforcer les pouvoirs de contrôle du Parlement européen en matière de relations extérieures – notamment en ce qui concerne la politique commerciale commune – afin de remédier à l'érosion du contrôle parlementaire dans ces domaines au niveau national.

"Promouvoir le développement et la solidarité"

La discussion a été introduite par Simon Stocker, directeur d'Eurostep, réseau de 19 ONG européennes actives dans la coopération au développement. Telles en ont été les principales conclusions.

- Il existe aujourd'hui une tendance inquiétante à la marginalisation de la politique de coopération au développement dans l'Union Européenne;
- Il faut préserver la distinction entre objectifs de la politique de coopération au développement et objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune;
- La coopération au développement devrait être au centre des relations de l'Union européenne avec les pays en voie de développement;
- Il faudrait avoir un discours plus offensif sur cette politique, promouvant la solidarité, la prévention des risques et la stabilité à long terme.



"Le projet de constitution répond-il à nos attentes?" (6 mai 2003)

Souhaitant la bienvenue aux nombreux participants à ce cinquième séminaire du groupe PSE avec la société civile (dont la plupart des observateurs du groupe PSE des nouveaux Etats membres), Pervenche Berès, Vice-présidente du groupe PSE responsable pour les relations entre le groupe et la société civile, a déclaré que la Convention avait maintenant atteint le stade où il est possible et utile d'avoir une discussion globale sur le contenu de la constitution.

Une première table-ronde a été consacrée aux **"Nouveaux objectifs et nouvelles politiques de l'Union"**. Animées par le Commissaire européen António Vitorino, les discussions ont porté tour à tour sur les objectifs et les dispositions de la politique sociale européenne, sur la coordination des politiques économique et sociale, le Traité Euratom, la non-discrimination, l'enseignement et la culture, ainsi que sur la simplification des structures de l'Union.

De l'avis du Commissaire Vitorino, le fait que les travaux de la Convention aient été « bien plus ouverts et transparents que toute Conférence Intergouvernementale » constitue une véritable réussite. Dans les prochaines semaines, le débat public sera dominé par la réforme des institutions, a-t-il remarqué, tout en soulignant que malgré l'importance de ce débat, « les institutions ne sont pas une fin en soi, elles sont seulement un moyen d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques pour permettre à l'Union de réaliser ses objectifs ».

Il a toutefois rappelé que le Conseil européen de Laeken n'a pas donné de mandat à la Convention pour une révision en profondeur des politiques communautaires. Sur des dossiers-clés comme les services d'intérêt général ou la coordination des politiques économique et sociale, la Convention peut cependant donner « une réelle valeur ajoutée » au Traité existant, a poursuivi M. Vitorino.

Une deuxième table ronde, dirigée par Richard Corbett, coordinateur du groupe socialiste à la commission des affaires constitutionnelles, et Feri Horvat, représentant du parlement slovène à la Convention, s'est penchée sur le thème "Efficacité, transparence et démocratie dans le nouveau schéma institutionnel".

M. Corbett s'est félicité de plusieurs innovations apportées par la Convention: le regroupement des traités en un texte unique appelé « constitution », la suppression des piliers, la simplification des instruments communautaires, l'incorporation de la Charte des droits fondamentaux dans la future constitution, l'ajout d'un nouveau titre sur « la vie démocratique » de l'Union, la généralisation de la codécision et du vote à la majorité qualifiée, et enfin le fait que les résultats des élections européennes devront être pris en compte dans la désignation du Président de la Commission.

M. Horvat a, pour sa part, chaleureusement accueilli ce dialogue avec la société civile, tout en relevant que les propositions du Présidium ne correspondaient pas aux attentes du Parlement slovène. Il a regretté en particulier « la remise en cause de l'équilibre entre les institutions de l'Union ainsi qu'entre les différents Etats membres ».

Les participants ont également évoqué le statut des églises (article 37 du présent projet de constitution), le nouveau titre sur la vie démocratique de l'Union, les dispositions sur la ratification et la révision éventuelle du futur Traité constitutionnel.

Les débats ont été conclus par Enrique Barón Crespo, Président du groupe socialiste, qui, comme Richard Corbett, s'est dit satisfait des nombreuses améliorations apportées par la Convention aux traités existants.

Toutefois, pour M. Barón, des progrès restent à accomplir par la Convention dans plusieurs domaines:

- l'Union européenne devrait être définie comme une Union d'Etats et de Peuples;
- la Convention doit renforcer la capacité de l'Union à s'exprimer d'une seule voix sur la scène mondiale;
- le modèle social européen doit être solidement inscrit dans la constitution;
- l'égalité entre les hommes et les femmes doit être garantie et constitutionnalisée;
- il faut renforcer la gouvernance économique et sociale;
- il faut harmoniser la fiscalité relevant du marché unique;
- il faut résoudre la question complexe de la Présidence de l'Union: si le groupe PSE souhaite éviter la création d'un Bureau exécutif tel que proposé par M. Giscard d'Estaing, il est en faveur de l'élection du Président de la Commission par le Parlement Européen.

« L'UE est un système unique qui a apporté paix et démocratie à notre continent. Nous souhaitons continuer à le développer à l'avenir », a conclu Enrique Barón Crespo.



2 JUILLET 2002

MANDAT DU GROUPE PSE POUR SES REPRÉSENTANTS À LA CONVENTION

Réussir la Convention sur l'avenir de l'Europe: Nos propositions essentielles

La Convention représente pour nous Socialistes une opportunité unique pour faire avancer l'Union européenne dans le sens de l'intérêt de nos citoyens et pour lui permettre de répondre effectivement à ses obligations internes en défendant son modèle social et en apportant sa contribution à l'équilibre mondial pour répondre aux défis d'un monde globalisé au 21ème siècle.

Nous contribuerons au processus avec toute notre énergie dans le but de construire:

- une Europe sociale et démocratique où les gens puissent vivre en liberté, dans la paix, la sécurité et la prospérité et bénéficier d'avancées sociales;
- une Europe qui remplit ses responsabilités internationales en contribuant à la paix et au développement et en protégeant les droits de la personne;
- une Europe qui garantit notre avenir en promouvant un développement économique durable, en protégeant et renforçant les acquis sociaux, les ressources naturelles et l'environnement.

Nous voulons que cette Union, qui depuis un demi-siècle a été vitale pour la paix, la stabilité et la prospérité poursuive sa vocation historique au travers du processus d'élargissement à l'est et au sud. Pour la première fois dans l'histoire de l'Union, des parlementaires européens, nationaux et des représentants des gouvernements ainsi que des représentants des parlements et des gouvernements des pays candidats travaillent ensemble pour élaborer un traité constitutionnel comme base du futur développement de l'Union.

Nous voulons que la Convention présente un projet cohérent de constitution qui promouvra l'intégration européenne dans la ligne des réussites des dernières décennies. Nous voulons que cette constitution soit basée sur une légitimité démocratique, qu'elle soit transparente, efficace et donne des réponses claires à nos citoyens sur ce que l'Europe, dans une Fédération européenne des Etats et des peuples, peut et doit faire dans l'intérêt des femmes et des hommes qui la composent.

Nos priorités

- Promouvoir le modèle de société européen dans le cadre du développement durable, du plein emploi, de l'innovation et de la cohésion sociale;
- Développer un espace de liberté, de sécurité et de justice;
- Faire entendre la voix et affirmer la place de l'Europe dans le monde;
- Rendre l'Union plus politique, démocratique, transparente, efficace et proche des citoyennes et citoyens.

Les valeurs fondamentales de l'Europe

La Charte des droits fondamentaux rassemble nos valeurs communes et constitue l'expression la plus élaborée de la dignité humaine des droits civiques, économiques, sociaux et politiques auxquels nous demeurons fermement attachés. Les réformes pour l'avenir de l'Union doivent être conçues sur la base de ces valeurs qui sont les nôtres.

- Pour cette raison, nous voulons que la Charte des droits fondamentaux soit intégrée dans le futur Traité, que son caractère juridique contraignant soit garanti.

Promouvoir le modèle de société européen dans le cadre du développement durable, du plein emploi, de l'innovation et de la cohésion sociale

Développement du modèle social européen

Pour nous socialistes, un marché en soi n'est ni suffisamment juste ni suffisamment efficace. Nous sommes attachés à une économie de marché, mais opposés à une société de marché. Pour bien fonctionner, le marché a besoin de règles équitables et de normes de haut niveau qui respectent entre autres la politique et la protection sociales, les droits des travailleurs, la protection de l'environnement, les droits des consommateurs et la solidarité entre les régions.



Les résultats que nous souhaitons atteindre:

- ancrer le modèle social européen dans le nouveau Traité, y compris le financement et les principes sociaux des services d'intérêt général et de la protection sociale qui reflètent des traditions diverses de nos pays et qui jouent des rôles tant pour la cohésion de nos sociétés que pour la citoyenneté participative. La dimension sociale doit faire partie intégrante des missions de l'Union, il importe donc de définir ce que sont les biens d'intérêt collectif;
- garantir et institutionnaliser l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines;
- renforcer les dispositions sociales existantes dans le Traité, et supprimer l'exclusion de la compétence communautaire relative à la rémunération, le droit d'association et de grève;
- renforcer le rôle des partenaires sociaux y compris leur rôle de co-régulateurs;
- prévoir une base juridique pour le dialogue avec la société civile.

Mise en place d'une gouvernance économique et sociale

La mise en oeuvre de l'euro représente un succès incontestable dans l'histoire de l'intégration européenne. Néanmoins, le déséquilibre des structures centrales monétaires comme la BCE, et l'absence d'une coordination effective des politiques économiques et sociales notamment dans la zone 'euro' et dans l'Union européenne dans son ensemble subsistent. La coordination existante de la politique économique et de l'emploi des Etats membres, par le biais de grandes orientations économiques et de l'emploi, la procédure de surveillance multilatérale, et l'introduction par le sommet de Lisbonne d'une stratégie de coordination des politiques économiques, sociales, de l'emploi et du développement durable, ne sont pas suffisantes pour supprimer le déséquilibre crucial entre politique monétaire et coordination économique et sociale au niveau européen. Une gouvernance économique et sociale aidera à exploiter le potentiel économique de l'Union en vue d'atteindre le plein emploi et la cohésion économique et sociale.

Par conséquent, nous souhaitons que

- les articles 2 à 4 de l'actuel Traité soient réécrits pour permettre une adaptation et un rééquilibrage des objectifs de l'Union;
- l'harmonisation fiscale, dans le cadre du marché intérieur, et la définition des standards sociaux soit poursuivie, pour permettre la réalisation des objectifs économiques et sociaux;

- le Parlement européen soit pleinement partie prenante en tant que co-législateur au renforcement et à l'amélioration du développement d'une législation européenne équilibrée ainsi qu'à la synchronisation des instruments politiques principaux dans ce contexte;
- une procédure de call-back pour le Parlement européen concernant la législation secondaire soit créée en tant que dernier recours;
- la participation du Parlement européen et des partenaires sociaux au dialogue macro-économique soit garantie;
- les grandes orientations des politiques économiques, transformées en grandes orientations des politiques économiques, de l'emploi et de la convergence sociale proposées par la Commission soient approuvées à la majorité qualifiée au Conseil en association avec le Parlement européen;
- l'intégration de la méthode ouverte de coordination dans les traités;
- la représentation externe de la zone Euro soit unifiée et incluse dans le Traité.

Le développement durable

Le renforcement des dimensions économique, sociale et environnementale implique une attention accrue à la cohérence des politiques menées dans ces domaines. Nous défendons une croissance basée sur l'utilisation responsable et efficace des ressources naturelles, respectueuse de l'environnement, et en accord avec les modes de production qui ne nuisent pas à la santé publique.

Les missions et compétences de l'Union à l'avenir doivent permettre:

- d'atteindre à l'échelon de l'Union un haut niveau de protection en matière de santé publique tout en reconnaissant les responsabilités des Etats membres dans ce domaine;
- de garantir que la sécurité alimentaire, en particulier en assurant un processus de production alimentaire prenant en compte cet objectif. Pour cette raison, il faut la pleine participation du Parlement européen via la co-décision pour les mesures qui, de façon directe ou indirecte, touchent à la sécurité des consommateurs;
- de réorienter d'une manière globale la politique agricole européenne afin de réconcilier celle-ci avec les impératifs du développement durable et de la sécurité alimentaire. Ceci passe par l'application de la procédure de co-décision en matière agricole;
- de renforcer les politiques de la sécurité nucléaire, la promotion de la recherche et les relations extérieures, réviser et actualiser le Traité Euratom et l'intégrer dans le traité constitutionnel. En même temps, il faut réduire le déficit démocratique en introduisant la co-décision.



Approfondir et diversifier les politiques complémentaires

Les politiques communes constituent la base de l'intégration européenne, car elles renforcent l'équilibre entre la dimension économique et la dimension sociale de l'Union. Celles-ci doivent être développées sur la base d'une solidarité en faveur d'une société sans exclusion. Pour réaliser ces objectifs:

- L'Union doit développer la dimension européenne dans le domaine de la jeunesse ainsi que de l'éducation, de la recherche et de l'innovation et mettre en oeuvre sans tarder les objectifs de l'Europe de la connaissance définie à Lisbonne;
- L'Union doit revitaliser sa politique d'information, de communication et de formation;
- L'Union doit assurer la liberté et le pluralisme de la presse et de sa diffusion en protégeant les droits des consommateurs;
- L'Union doit être reconnue comme un acteur légitime dans le domaine culturel, respectueux de sa diversité culturelle, et capable d'apporter un réel soutien et une forte valeur ajoutée.
- L'Union doit encourager la coopération entre Etats membres et, si nécessaire, soutenir leurs actions dans les domaines de la culture et du sport.

Le financement futur de l'Union

La Convention sur l'avenir de l'Europe devrait constituer une grande opportunité pour rendre le budget de l'Union européenne démocratique et légitime. Le point le plus important devrait consister à donner au Parlement les pleins pouvoirs budgétaires à la fois sur les dépenses et sur les recettes. Cela signifie la co-décision pour toutes les questions budgétaires.

- L'amélioration du système des ressources propres devrait s'inspirer des principes d'autonomie financière, de coût-efficacité et de transparence. Il faudrait envisager de combiner la simplification du système actuel et des dispositions constitutionnelles prévoyant l'introduction de nouvelles ressources, y compris un impôt européen, en remplacement du système de ressources propres actuel;
- En ce qui concerne les dépenses, le Parlement européen souhaite le renforcement de son rôle en tant que branche de l'autorité budgétaire et la rationalisation de la structure du budget avec en particulier la suppression de la distinction entre dépenses obligatoires et non obligatoires.

L'Union en tant qu' espace de liberté, de sécurité et de justice

Nous plaillons pour faire de l'Union un espace de liberté, de sécurité et de justice. La lutte contre le terrorisme et le crime organisé, sous toutes ses formes, occupe une place importante parmi nos préoccupations. Nous souhaitons qu'un programme européen soit établi pour renforcer la sécurité intérieure tout en garantissant le respect des droits et libertés individuelles.

La notion d'Espace de liberté, de sécurité et de justice, actuellement limitée aux mesures prévues aux titres IV du traité Communauté Européenne et VI du traité sur l'Union Européenne doit être mieux définie, afin de la rendre compatible avec la définition des droits fondamentaux contenue dans le texte de la Charte. Il s'agit en substance de rendre évidente la nécessité d'une interaction entre la définition des droits fondamentaux et la mise en oeuvre des mesures nécessaires au niveau européen pour leur protection.

Il est urgent de consolider, dans le pilier communautaire, la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Cela permettrait de créer une réelle interdépendance entre les politiques de l'Union en matière de liberté, de sécurité et de justice et de rendre les règles plus compréhensibles pour les citoyens. Ceci permettrait également d'assurer la cohérence juridique par rapport aux traités, et en même temps le contrôle juridictionnel sur des activités ayant des incidences sur les droits des citoyens. La co-décision avec le Parlement européen est une garantie du contrôle démocratique dans ce domaine.

Nous défendons la mise en oeuvre d'une véritable politique d'asile et d'immigration, par le biais d'une coordination efficace des différentes politiques d'intégration et par l'harmonisation des législations en matière de droit d'asile et le statut à accorder aux immigrants à l'intérieur de l'Union.

Les résultats que nous souhaitons atteindre:

- la possibilité de recours direct du citoyen devant le juge communautaire en cas de violation des droits fondamentaux tels qu'ils sont reconnus par la Charte des droits fondamentaux;
- la création d'un parquet européen, en tant qu'organe indépendant spécifiquement habilité à poursuivre les fraudes contre les intérêts financiers de l'Union;
- conférer à Europol un statut institutionnel approprié et cohérent avec celui d'Eurojust;
- la fusion dans le cadre communautaire de la coopération judiciaire et policière en matière pénale avec la coopération judiciaire dans le domaine civil.



Une Union forte dans le monde

Une Union dont les responsabilités globales augmentent a le devoir de contribuer au maintien de la paix et la démocratie, notamment par la lutte contre le terrorisme, au respect des droits de la personne et au développement. Elle doit également être capable de faire face aux défis mondiaux que sont le progrès économique et social durable, la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté. En tant que principal partenaire commercial des pays en développement elle doit s'attacher à assurer que le commerce mondial tienne compte de la solidarité et des droits fondamentaux de la personne.

Afin d'assurer l'accomplissement de ces missions, l'Union doit améliorer ses structures et ses méthodes pour construire une véritable politique étrangère cohérente – recouvrant la PESC, la politique commerciale, la politique économique et monétaire, la politique de coopération au développement et la dimension externe de l'espace de liberté, de sécurité et du justice;

- l'Europe doit parler d'une seule voix sur la scène internationale. Le doublon actuel entre le Conseil et la Commission devrait être éliminé;
- la légitimité démocratique doit être renforcée grâce à la ratification par le Parlement européen de tous les accords internationaux d'importance;
- les méthodes de la PESC doivent être plus efficaces, en particulier grâce à l'utilisation du vote à la majorité qualifiée aussi souvent que possible;
- une attention particulière devrait être apportée au développement de la prévention des conflits et au développement de la PESD pour mettre en oeuvre les « missions de Petersberg » et, si possible, une politique de sécurité et de défense étoffée dotée d'un bras armé opérationnel et rapidement mobilisable; les droits de contrôle du Parlement européen dans ce domaine doivent être renforcés;
- le vote à la majorité qualifiée doit concerner toutes les décisions de politique commerciale pour parvenir à une approche cohérente, couvrant tous les domaines commerciaux, en particulier la propriété intellectuelle, les services, les questions environnementales, sociales et du travail;
- l'Union doit disposer de la personnalité juridique notamment afin de renforcer sa présence active sur la scène internationale et de faciliter sa représentation unique dans toutes les organisations internationales.

Une Union fondée sur un Traité constitutionnel que les citoyens comprennent facilement et dont les Institutions sont plus démocratiques et efficaces

Une Union constitutionnalisée – et plus proche de ses citoyens

Le processus de décision et les moyens de l'Union ne sont plus adaptés à ses objectifs actuels et futurs. Elle n'est pas en mesure de répondre aux défis de l'élargissement et d'assurer ses responsabilités dans le monde. Son cadre s'est construit par strates successives et superposées, le résultat est inintelligible.

Une répartition des compétences plus claire et plus précise entre l'Union européenne et ses Etats membres donnera au citoyen les clés pour comprendre qui fait quoi et comment. Le système de compétences doit pouvoir évoluer et s'adapter aux changements sociaux. Les principes de subsidiarité et de proportionnalité sont de nature politique et doivent être renforcés au premier chef au niveau des parlements nationaux, en amont de l'adoption de l'acte communautaire, dans le cadre du contrôle de l'action de leurs gouvernements au Conseil. L'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité doit être aussi garantie ex ante par un contrôle politique, ex post par la Cour de Justice des Communautés européennes.

Il nous faut organiser, simplifier et rassembler les quatre traités dans un texte unique qui s'appliquerait à une entité unique, l'Union, de manière à ce que les citoyens aient une vue d'ensemble de l'Union et de ses procédures.

Nous devrions réorganiser le Traité avec, dans une première partie, les principes fondamentaux et les dispositions constitutionnelles et, dans une deuxième partie, les dispositions relatives aux politiques communes. La première partie constitutionnelle pourrait uniquement être modifiée par avis conforme du Parlement européen et par ratification des Etats membres et, pour la deuxième partie il faudrait créer une procédure de modification de ses articles selon une méthode communautaire intégrée.



Des Institutions qui sont plus efficaces, transparentes et démocratiques

Réaliser les objectifs visant à rendre l'Europe plus forte politiquement, économiquement et socialement, implique plus d'efficacité et de légitimité. L'Union a donc besoin d'institutions efficaces débouchant sur un processus de décision démocratique qui fonctionne.

Cela signifie en particulier:

Pour le Parlement

- l'extension de la procédure de co-décision notamment à tous les domaines législatifs et budgétaires est indispensable pour une Union démocratique et parfaitement légitime;
- le Parlement européen doit donner son avis conforme pour les modifications du Traité;
- le Parlement européen doit donner son avis conforme pour toutes les nominations d'importance constitutionnelle, nominations de juges à la Cour de Justice, le Haut Représentant pour la PESC, les nominations à la Banque centrale, à la Cour des comptes et à Europol, de manière à renforcer la légitimité démocratique de ces organes;
- le renforcement de la coopération de plus en plus étroite entre le Parlement européen et les parlements nationaux dans tous les aspects des politiques de l'Union, par exemple dans l'élaboration des grandes orientations des politiques économiques et dans les questions liées aux affaires intérieures et juridiques, de manière à améliorer les mécanismes de contrôle démocratique. Nous sommes contre une nouvelle chambre composée de représentants des parlements nationaux, car cela rendrait le processus de décision plus difficile sans améliorer les capacités de contrôle véritable des parlements nationaux;
- réviser les instruments et les procédures législatives de manière à accélérer la prise de décision, rapprocher les différents instruments, les renommer dans le but d'avoir des termes familiers et légalement adéquats et clairement distinguer entre le législatif et l'exécutif; permettre des contacts anticipés entre les co-législateurs et rendre la procédure de conciliation plus transparente et flexible, par exemple en ayant des politiciens et des non fonctionnaires comme représentants du Conseil;
- les mesures d'exécution adoptées par la Commission doivent pouvoir faire l'objet d'un examen par le Parlement et le Conseil, chacun d'entre eux disposant d'un droit de regard pour examiner chacune de ces mesures et s'y opposer par une majorité qualifiée;

Pour le Conseil

- réformer le Conseil, et en particulier le système des présidences pour assurer plus de continuité;
- la définition et la division des fonctions du Conseil dans son rôle législatif et exécutif;
- l'extension du vote à la majorité qualifiée à tous les domaines législatifs sauf pour les questions à caractère constitutionnel;
- la transparence et la simplification du processus de décision ainsi que la clarté sur qui fait quoi, sont les conditions sine qua non d'une Union démocratique. Pour cette raison, le processus législatif doit être public;
- la simplification de la définition plus que complexe de la « majorité qualifiée » telle que définie par le Traité de Nice en la remplaçant par une double majorité d'Etats et de population;
- l'opposition à toute tentative de créer un directoire exécutif ou un président exécutif au sein du Conseil.

Pour la Commission

Nous plaillons pour une Commission forte capable de remplir son rôle de gouvernement européen notamment par:

- l'élection du président de la Commission par le Parlement européen pour renforcer la légitimité démocratique, l'autorité et l'efficacité de la Commission et pour revivifier l'intérêt des citoyens de l'Union dans les élections européennes;
- la réforme de la structure interne de la Commission;
- l'affirmation du droit exclusif d'initiative de la Commission;
- l'incorporation du Haut Représentant pour la politique étrangère dans la Commission en tant que Commissaire à statut spécial, choisi par le président de la Commission et par le Conseil.
- le placement de toutes les divisions de l'administration de l'UE telles que les agences, les centres de suivi et Europol sous la responsabilité de la Commission.



Pour l'avenir

Nous Socialistes, nous nous sommes battus bien avant le Conseil européen de Nice pour la mise en place d'une Convention comme alternative à la méthode traditionnelle de révision des traités. L'absence de cohérence entre les missions et les compétences de l'Union liée au manque de démocratie et efficacité dans le fonctionnement des Institutions a contribué à un éloignement de l'Union de ses citoyens. Respectant ses valeurs fondamentales dans le développement de ses missions, l'Europe doit rester un modèle pour le monde. Pour cela, elle doit promouvoir son modèle social, créer un espace de liberté, de sécurité et de justice, respectueux des droits et libertés individuelles et collectives et affirmer sa place dans le monde. Pour réussir ces objectifs, l'Union a besoin d'instruments institutionnels efficaces et démocratiques. Les résultats des travaux de la Convention doivent constituer la base fondamentale des décisions de la Conférence intergouvernementale 2004.

La Convention sera un succès si elle aboutit à un résultat capable de regagner la confiance des citoyens envers l'Union.



Enrique Barón Crespo



Pervenche Berès



Josep Borrell



*Carlos Carnero
González*



Richard Corbett



Proinsias De Rossa



Klaus Hänsch



Feri Horvat



Pascal Lamy



Erika Mann



Luis Marinho



Guido Sacconi



Gilles Savary



Simon Stocker



Anne Van Lancker



António Vitorino

www.socialistgroup.org

GROUPE PARLEMENTAIRE
DU PARTI
SOCIALISTE EUROPEEN

FRAKTION DER
SOZIALDEMOKRATISCHEN
PARTEI EUROPAS

PARLIAMENTARY GROUP
OF THE PARTY
OF EUROPEAN SOCIALISTS

GRUPO PARLAMENTARIO
DEL PARTIDO
SOCIALISTA EUROPEO

GRUPPO PARLAMENTARE
DEL PARTITO
DEL SOCIALISMO EUROPEO

FRACTIE VAN DE PARTIJ
VAN DE EUROPESE
SOCIAALDEMOCRATEN

EUROOPAN
SOSIALIDEMOKRAATTISEN
PUOLUEEN PARLAMENTTIRYHMÄ

DE EUROPEISKA
SOCIALDEMOKRATERNAS
PARLAMENTSGRUPP

GRUPO PARLAMENTAR
DO PARTIDO
SOCIALISTA EUROPEU

DE EUROPÆISKE
SOCIALDEMOKRATERS
GRUPPE

ΚΟΙΝΟΒΟΥΔΕΥΤΙΚΗ ΟΜΑΔΑ
ΤΟΥ ΕΥΡΩΠΑΪΚΟΥ
ΣΟΣΙΑΔΙΣΤΙΚΟΥ ΚΟΜΜΑΤΟΣ



PARLEMENT EUROPEEN
RUE WIERTZ - B -1047 BRUXELLES
TEL.: +32 2 284 21 11
TEL.: STRASBOURG: +33 3 88 17 40 01
INTERNET: <http://www.europarl.eu.int/pes/>